



## Bulletin de préconisation n°2 du 23/03/23

Réalisé par le : CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Graud, Coopérative du Nyonsais.

### RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2023>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION



### Gestion hydrique des sols

La pluviométrie est toujours déficitaire dans la majorité des secteurs. Si des pluies sont prévues dans les prochains jours, une gestion de l'enherbement peut être envisagée pour limiter la concurrence hydrique. **Continuez de surveiller l'humidité de vos sols** pour éventuellement déclencher l'irrigation à partir d'avril. ATTENTION, des mesures de restrictions ont été publiées sur certains départements, vous pouvez les consulter sur le lien suivant : [Propluvia - Accueil \(developpement-durables.gouv.fr\)](http://propluvia.fr)



### Taille

C'est encore le moment pour effectuer des tailles d'entretien ou de restructuration, méthodes importantes pour la production des oliviers, mais aussi la gestion des maladies du feuillage (favoriser la porosité et la ventilation du feuillage) et de certains ravageurs.



### Fertilisation

Les recommandations n'ont pas évolué depuis l'Infolive n°1. Dans les secteurs où de faibles précipitations sont annoncées, c'est le moment idéal pour épandre vos engrais afin qu'ils bénéficient de ces pluies pour passer en solution dans le sol et être assimilables par les oliviers. Pour plus d'informations, [consultez l'Infolive n° 1 du 8 mars 2023](#) !



### Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

La situation n'a pas changé depuis le précédent Infolive. Les conditions météorologiques des 15 prochains jours sont favorables au développement des maladies fongiques. **Surveillez vos parcelles !** Si vous observez des symptômes et selon vos conditions climatiques, prévoyez de mettre en place ou de renouveler, si lessivée, la protection des vergers (produits à action préventive).



**Teigne** : D'après le BSV n°2, les larves de la génération phyllophage sortent ou sont sorties des galeries circulaires (mines) dans la majorité des secteurs. **Surveillez bien vos parcelles, bien qu'à ce stade ce ne soit pas le moment d'agir.**

**Cochenilles** : Quelques cochenilles peuvent être aperçues, les parties atteintes peuvent être taillées. Les huiles de paraffine (biocontrôle) sont recommandables sur stades hivernants et jeunes stades larvaires mobiles selon les familles de cochenilles. **C'est le moment d'agir.**

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



## Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

### Observations

D'après le BSV n°2, des symptômes d'œil de paon et de cercosporiose sont observés dans la majorité des secteurs. Le risque de maladies du feuillage est **faible à modéré** pour l'œil de paon et **faible à fort** pour la cercosporiose. La pression des maladies est plus élevée dans les zones sous influence littorale.

### Préconisations

#### Méthodes prophylactiques

Afin de lutter contre les maladies du feuillage, vous pouvez actuellement :

- **Tailler vos oliviers !** La taille doit permettre une bonne aération du feuillage et ainsi limiter le développement des maladies et favoriser une meilleure pénétration et répartition des traitements dans la frondaison.
- **Optimisez la nutrition de vos arbres !** Une bonne fertilisation des arbres, adaptée à leurs besoins, favorise le renouvellement du feuillage.

#### Traitements phytosanitaires

Si vous observez des symptômes des maladies du feuillage sur votre parcelle et afin de prévenir de nouvelles contaminations, il peut être nécessaire de protéger vos vergers contre le développement des maladies du feuillage. Les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont principalement une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant** que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations.

**Après la taille, privilégiez un traitement à base de cuivre qui permet également de limiter les risques de maladies du bois à cause des blessures engendrées par les travaux de taille.**

Pour connaître les produits et les doses autorisées, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

- *Les cuivres :*

**Il est conseillé de traiter à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha par application surtout en cas de fortes infestations (avec un maximum de 28 kg de cuivre métal par ha sur 7 ans, possiblement lissé à 4 kg de cuivre métal/ha/an).**

Il est recommandé de renouveler la protection cuprique si lessivage (pluie de 30 mm), en fonction du risque et de votre situation.

Pour calculer la dose de bouillie dont vous avez besoin, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2023 sans certiphyto : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf>

Pour optimiser l'efficacité de vos applications et limiter le lessivage par les précipitations, n'hésitez pas à **ajouter un adjuvant aux traitements cupriques.**



- Les autres matières actives disponibles :

Matières actives	Informations, avantages et inconvénients
Pyraclostrobin	Matière active <b>non utilisable en AB</b> Translaminaire et donc non lessivable Action préventive mais durée d'efficacité limitée à 45 jours maximum 2 applications maximum par an et par culture Intervalle minimum de 21 j entre 2 applications <b>Positionnement intéressant avant de fortes précipitations</b> - DRE 48 h
Dodine	Matière active <b>non utilisable en AB</b> Translaminaire et donc non lessivable Action préventive mais durée d'efficacité limitée à 45 jours maximum <b>ATTENTION</b> , applications possibles à partir du <b>stade BBCH 11 (premières feuilles étalées)</b> 2 applications maximum par an et par culture Intervalle minimum de 7 j entre 2 applications <b>Positionnement intéressant avant de fortes précipitations</b> - DRE 24 h Ne provoque pas la chute des feuilles contaminées
Polysulfure de calcium	Le Curatio est un produit de biocontrôle <b>utilisable en AB</b> Dose maximale d'emploi : 16 L/ha <b>ATTENTION</b> , applications possibles à partir du <b>stade BBCH 11 (premières feuilles étalées)</b> <b>Dérogation d'utilisation</b> sur Olivier*Trt Part.Aer * Maladie de l'œil de paon et cercosporiose valable depuis le <b>10/02/23 jusqu'au 10/06/23</b> Positionnement : (ne pas traiter T°C >28°C) - 3 appli max - intervalle min : 5 jours – DRE 48 h

Quels que soient les produits que vous choisissez d'appliquer, l'efficacité du traitement sera directement liée à la qualité d'application. Il vous est donc fortement conseillé de vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation, avant utilisation, à l'aide de la méthode disponible à la page 16 du cahier de l'oléiculteur 2023 : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>



## Teigne

### Observations

D'après le BSV n°2, les larves de la génération phyllophage sortent ou sont sorties des galeries circulaires (mines) dans la majorité des secteurs.

### Évaluation du risque

Le risque actuel évalué, d'après le BSV n°2, est **faible** car les larves de cette génération ne provoquent pas de dégâts préjudiciables à la production.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Si vous avez des mines rondes ou en forme de « C », alors vous avez une population de teigne active.

Ces larves vont engendrer les papillons qui vont donner naissance à la génération anthophage qui occasionnera des dégâts sur inflorescences. Le niveau actuel de présence de mines et larves indique un risque prévisionnel **faible** à **fort** selon les parcelles (caractéristiques des parcelles et protection des années précédentes).

### Préconisations

Pour l'instant, surveillez juste vos parcelles ! Ce n'est pas encore le moment pour les traitements Bt (*Bacillus thuringiensis*).



## Cochénilles

### Évaluation du risque

Le risque évalué est **modéré** sur les parcelles avec des foyers de cochenilles, il est faible dans les autres parcelles. Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

### Préconisations

- Si possible éliminez les rameaux ayant des agrégats de cochenilles pendant la taille. **C'est en ce moment qu'il faut agir !**
- Des huiles de paraffine sont autorisées en traitement généraux, selon les familles elles ont une action sur les stades hivernants (*coccidae*, *diaspididae*) et jeunes stades larvaires mobiles. Vous trouverez la liste des produits de biocontrôle [sur ce lien](#) et des informations sur leur utilisation contre les cochenilles en oléiculture [dans le cahier de l'oléiculteur](#).
- Vous pouvez limiter l'action symbiotique des fourmis en installant de la toile de jute engluée autour du tronc des oliviers pour les empêcher de monter dans la frondaison. À renouveler régulièrement pour une efficacité optimale de la glu.